

N°001/23

DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT
D'EVREUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VERNON



Délibération du
Conseil
d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de M.Yves ETIENNE,

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE, Vice-Président

Date de convocation :
01/02/2023

Administrateurs en
exercice : 17

Administrateurs
présents : 13

Administrateurs
votants : 16

Mme Huguette DUBROMEL, M. Olivier DE FRANCE,
M. Tristan SAVINO, Mme Jeanne DUCLOUX, Mme.
Stéphanie BARDIN, Mme Mireille PETIT, Jean-Michel
ROZIES, Mme Paola VANEGAS, M. Youssef
SAUKRET, Mme Catherine DELALANDE, Mme Sylvie
GRAFFIN, Mme Lorine BALIKCI, Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Olivier DE FRANCE
Mme Blandine RIPERT à M. Yves ETIENNE M.
Jérôme GRENIER à M. Youssef SAUKRET

Absents excusés :

Mme Claire GOUSSET

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapport d'orientation budgétaire 2023



Le Centre Communal d'Action Sociale est régi par les articles L 123-4 à L123-8 du Code de l'action sociale et des familles. Il constitue un établissement public communal. Acteur majeur de la politique sociale municipale, il a pour vocation d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

La tenue d'un débat sur les orientations générales du budget constitue une obligation légale pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu sur les orientations budgétaires de l'année.

Le présent rapport présente ces orientations budgétaires pour l'année 2023. Il indique dans quel contexte le budget primitif 2023 se prépare et présente les principaux projets que le CCAS souhaite mettre en œuvre.

Éléments de contexte

La sortie de crise sanitaire « Covid » nécessite un travail important des structures sociales pour renouer du lien et rompre l'isolement des plus éloignés. Il est essentiel de se remettre en question dans notre fonctionnement et nos moyens de communication. Le public, notamment sénior, a besoin d'être rassuré afin de renouer avec les activités de groupe.

Un programme d'animations plus variées a été proposé à la Conférence des Financeurs en janvier 2023. Une validation même partielle, permettra d'enrichir le programme bien vieillir 2023. L'accompagnement sur des situations administratives ou financières complexes devrait s'accroître au fil des prochains mois si on en croit les différents ratios nationaux appuyés par une inflation et une crise énergétique notables.

La proposition 31 de Vernon Mérite Toujours Mieux (VMTM) concernant la mise en place d'un complément au chèque énergie sera d'une aide importante pour cette année 2023. Ainsi, 65% des demandes étudiées lors de la première commission de secours de l'année concernaient l'énergie.

La qualité de vie des seniors reste une priorité pour le CCAS. 2023 verra deux inaugurations : le bâtiment « les Colibris » de la Résidence autonomie de Bizy et le bâtiment municipal de celle de Bully. L'aménagement des espaces extérieurs et la création d'une grande terrasse à Bully permettront de développer les moments de vie conviviaux.

Le voyage annuel proposé à presque 300 seniors sera l'événement de l'année en Normandie : l'Armada de Rouen.

La municipalité a affirmé son soutien fort au CCAS en renouvelant un montant de subvention de **1 265 536 euros** pour l'année 2023. Ainsi, la ville maintient son effort d'action sociale, permettant au centre communal d'action sociale d'intervenir efficacement auprès des plus fragiles.

Le CCAS doit impérativement maintenir son concours aux efforts municipaux de maîtrise des dépenses et d'accroissement des recettes.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE DU CCAS

A la suite des actions mises en œuvre depuis 2014, le CCAS poursuit ses efforts d'économie de fonctionnement, d'accroissement de recettes propres par la recherche de mutualisations, de partenariats et de réduction des risques d'aléas liés à ses activités.

Par ailleurs, la recherche d'une gestion plus moderne, va créer des économies mais aussi des régularisations de charges ou annulations de recettes impactant le budget 2023.

L'axe marquant pour cette année 2023, sera commun à l'ensemble des services et en conformité avec l'engagement de la ville de Vernon, sur la thématique de la sobriété énergétique annoncé le 1^{er} décembre 2022. Le CCAS à travers son bâtiment colibri de la résidence autonomie Bizy est engagé depuis plusieurs années sur la prise en compte des économies d'énergie. Panneaux solaires et photovoltaïque, chauffage en cogénération, isolation moderne, ce bâtiment est une exception dans le paysage Vernonnais.

Dans la continuité de son engagement pour un monde moins énergivore, le CCAS va intensifier ses démarches concernant son impact sur l'environnement, en cherchant de nouveaux concepts tel que l'éclairage par des végétaux. L'organisation sera optimisée pour accentuer la diminution de consommation, adaptation des horaires, covoiturage, installation d'éclairage LED et diagnostic énergétique de nos Bâtiments pour prioriser les investissements à venir.

FONCTIONNEMENT

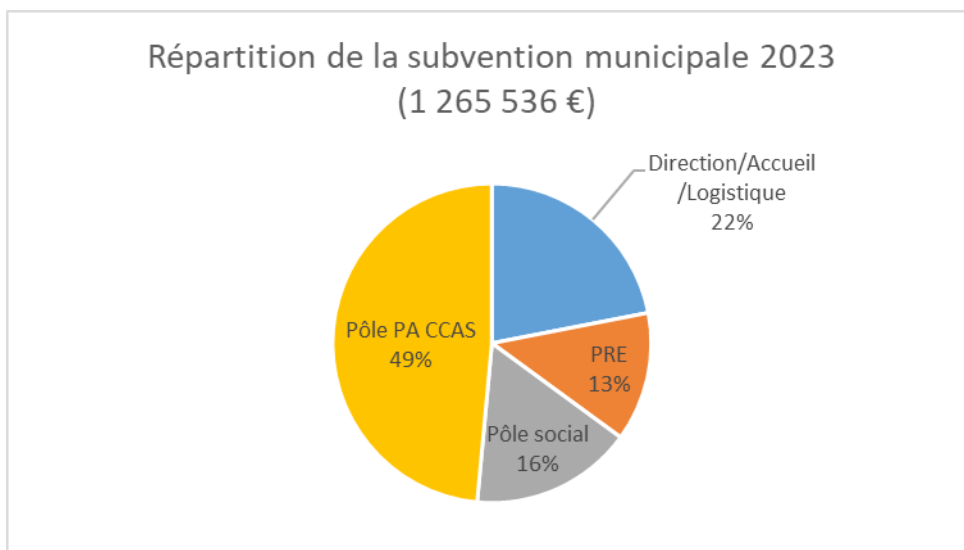
Le CCAS de Vernon intervient en direction des retraités et des personnes âgées, des familles, des personnes en grande difficulté, des personnes en situation de handicap et auprès de certains enfants par l'intermédiaire du Programme de Réussite Éducative.

Les dépenses s'articulent autour de 4 pôles d'intervention :

- ✓ Le Pôle « Population âgée - personnes handicapées »
- ✓ Le Pôle « Education »
- ✓ Le Pôle « Action sociale et insertion »
- ✓ Le Pôle « Direction et administration générale » (direction, logistique, accueil, frais généraux)

Pour réaliser ses missions, le CCAS de Vernon dispose de 3 principales sources de financement :

- Les subventions des organismes publics pour ses activités (Conseil Départemental, caisses de retraite, CAF, DDCS, ARS, ACSE, ...)
- Les participations des usagers aux équipements (ALT, loyers des résidences autonomie, repas, animations, ...)
- Une subvention de la ville qui vous est proposée à hauteur de **1 265 536 €**. Elle concourt à l'équilibre du budget principal du CCAS et de ses budgets annexes.

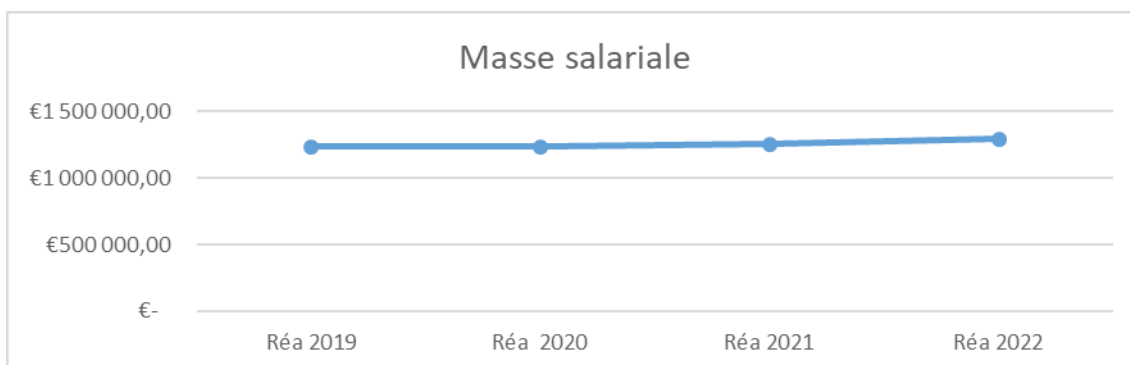


Comparativement à 2022, la répartition des dépenses entre les pôles est identique. Le soutien aux résidences autonomie et au bien vieillir à Vernon reste le principal axe de dépenses conformément au discours tenu en introduction.

Le soutien à la jeunesse reste stable entre le PRE et les aides aux séjours inclus dans le pôle social.

La part du pôle social en hausse en 2022, connaît une stabilité sur cet exercice, en prévision des soutiens des chantiers jeunes et des secours liés à la crise sociale.

Si un besoin supplémentaire s'avère nécessaire en raison d'une crise sur le long terme, une réorientation de crédits sera envisagée avant de solliciter la municipalité.



Depuis 2019, la masse salariale du CCAS est stable, le léger accroissement pour 2023 répond à

L'augmentation du point d'indice de 3,5%.

L'optimisation de l'organisation dans le dernier trimestre 2022 a permis d'atténuer l'effet des 3,5% ne nécessitant pas de crédit complémentaire de la commune.

Cette année il sera nécessaire de maintenir l'emploi lié à la lutte contre la fracture numérique et de soutenir l'agent technique bâtiment qui ne peut faire face à la demande. La qualité du service rendu et l'image de notre collectivité nécessitent d'investir sur un emploi de technicien.

Une optimisation de l'organisation devrait permettre de minorer l'impact financier voire le neutraliser, sans tenir compte des possibles recettes locatives liées à la location de nouveaux appartements aujourd'hui non fonctionnels.

Sur d'autres fonctions le CCAS envisage d'avoir recours à des services civiques pour assurer du lien avec nos seniors en perte d'autonomie.

Depuis 2017 le règlement du temps de travail a mis en place une effectivité des 1607 heures de travail annuel (pour 1 ETP) pour tous les agents et un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui vise à reconnaître l'engagement professionnel des agents.

Egalité Femme-Hommes

Les effectifs du CCAS sont majoritairement féminins, 25 sur 30 agents. 5 agents sont des hommes et occupent des fonctions de chauffeur, de technicien de maintenance, de chef de service, conseiller numérique et de direction.

LES ACTIONS DES PÔLES

PÔLE ACTION SOCIALE ET INSERTION

A travers ses différentes actions, il intervient quotidiennement auprès des personnes en difficultés. Il met en œuvre l'ensemble des aides facultatives du CCAS, propose un accompagnement budgétaire et familial, porte des actions spécifiques, accompagne des personnes en très grandes difficultés et organise l'accueil des usagers du CCAS. En 2022 975 dossiers ont pu être traités par le service : 104 domiciliations, 474 accompagnements sociaux, 50 dossiers d'aide légale et 347 dossiers d'aides facultatives.

La crise sociale, attendue à la suite de la crise sanitaire, place ce pôle en première ligne pour répondre aux besoins de la population. L'efficacité de la coordination des associations caritatives est un des leviers de réussite du soutien à la population. La Ville de Vernon soutiendra les associations d'aide alimentaire de façon plus importante afin qu'elles puissent répondre à un nouveau flux de demandeurs.

Pour faire face à cette demande, le CCAS a adapté son règlement des aides facultatives pour répondre aux dégradations de situations familiales ou personnelles en lien avec la crise sanitaire et sociale.

Objectifs 2023 :

- Montée en qualité de l'accueil usagers (certification qualité, accueil sur un double niveau, tissu partenarial)
- Poursuivre la coordination des associations d'aide alimentaire du territoire
- Concourir à la politique familiale municipale
- Pérenniser la nouvelle organisation partenariale avec la Maison de la Justice et du Droit.

PÔLE EDUCATION

Afin d'optimiser et performer l'organisation du CCAS, le pôle seniors et handicap et le pôle éducation sont gérés par la même responsable de pôle

Le service éducation est composé du Programme de Réussite Educative (PRE) et des dispositifs de soutien éducatif comme les actions "coup de pouce". Il concourt à la politique municipale en faveur de l'éducation des enfants et adolescents et constitue le volet éducatif du contrat de ville.

L'ensemble des actions du pôle font l'objet de cofinancements de la part du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), du Contrat de ville et d'autres fonds publics.

L'objectif du PRE est de rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers prioritaires en leur offrant un accompagnement social, culturel, et sanitaire afin d'aider la famille dans son rôle éducatif.

Mis en place sur la ville de Vernon en 2007 et porté par le CCAS, le PRE s'adresse aux enfants et adolescents en difficulté scolaire et dont l'environnement familial et social n'est pas propice aux apprentissages. Le PRE témoigne d'une approche nouvelle, les enfants/adolescents sont pris en charge de manière globale en tenant compte de la singularité de leur situation.

Le PRE qui s'appuie fortement sur les partenaires du territoire est structuré autour d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels.

Parallèlement à ces accompagnements, l'équipe du PRE met en place des accompagnements « coup de pouce » destinés aux enfants rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de la

lecture et de l'écriture en CP. Toutefois, le dédoublement des classes de CP a provoqué l'évolution de ces actions vers des clubs de lecture visant à installer des pratiques de lecture autour de la littérature jeunesse dans les familles.

Cette année verra une nouvelle expérimentation des ateliers coup de pouce par la mise en place d'un atelier Langage sur l'école François Mitterrand sur un groupe de grande section.

En soutien des enfants accompagnés au long de la crise sanitaire, le PRE a renouvelé ses méthodes d'accompagnement et est resté en lien étroit avec les familles accompagnées. Par ailleurs, le PRE a concouru très activement aux dispositifs mis en place par l'état, comme les "colos apprenantes" en été 2021.

Objectifs 2023 :

- Poursuivre le déploiement du PRE au regard des directives du CGET et concourir à la mise en œuvre de la politique municipale dans le champ de l'éducation et de la parentalité.
- Mettre en œuvre et co-piloter le réseau de parentalité aux côtés du département de l'Eure dans le cadre d'un partenariat élargi.
- Accompagner le nouvel atelier « coup de pouce » CLA
- Concourir au renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la ville de Vernon
- Renforcer les partenariats et l'ouverture vers l'extérieur.

PÔLE POPULATION ÂGÉES, EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de permettre aux plus âgés de conserver leur indépendance, le Pôle PA du CCAS de Vernon propose :

- Des prestations concourant au maintien à domicile tels que le Portage de repas, le Transport à la Demande, les résidences autonomes, la téléassistance, la tenue du registre du plan canicule.
 - Des animations et actions de prévention de perte d'autonomie à destination des seniors
- Ces services peuvent être proposés à la fois par le Pôle seniors et le Pôle social du CCAS qui œuvrent de concert afin d'établir un projet personnalisé adapté à chacun des bénéficiaires selon leurs demandes et leurs besoins.

I/ Les prestations concourant au maintien à domicile du CCAS

Le Centre communal d'action sociale propose des prestations de qualité, assurées par des professionnels.

En coopération avec la cuisine centrale municipale, le service Portage de repas s'adresse à plus d'une centaine de bénéficiaires et permet de livrer plus de 33 000 repas par an (midi et soir). 2023 sera une phase d'évolution avec la mise en place de contenants réutilisables. Cela s'inscrit dans la démarche engagée par la municipalité sur l'éco-responsabilité, la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire. Une campagne de communication sera lancée au premier trimestre afin d'accompagner les usagers dans ce changement de pratique.

Le Transport à la Demande répond à un réel besoin des seniors et ne cesse d'accroître son activité depuis sa création. Si la crise sanitaire a ralenti son volume d'activité, ce service a été en première ligne et n'a pas cessé son fonctionnement. Un changement de véhicule sera à l'étude en fonction des capacités d'investissement du CCAS. Celui-ci pourrait permettre d'accueillir une population en perte d'autonomie qui à ce jour se trouve sans solution pour des déplacements sur notre collectivité.

Les 3 résidences autonomes gérées par le CCAS (Bizy, Blanchères et Bully) s'adressent à des personnes de plus de 60 ans et autonomes. Ces foyers résidences offrent à leurs locataires un logement individuel non médicalisé, sécurisé et confortable.

Les travaux de réhabilitation des logements de la résidence de Bully ont été réceptionnés durant l'été 2020, s'en est suivi une réhabilitation du bâtiment appartenant à la ville de Vernon comprenant le restaurant, la salle d'activité et les jardins sur 2022, qui devrait voir sa réception au premier trimestre 2023.

La qualité du service rendu sera un axe primordial pour les résidences autonomie. Le taux de remplissage devant être amélioré, il faut impérativement avoir une qualité de vie au sein de nos structures. Améliorer notre relation avec l'usager, améliorer notre communication externe ou interne, mais aussi trouver une réponse à la nécessité prégnante de la gestion bâtementaire. Accroître nos ressources humaines dans le secteur technique est donc impérative, nous étudierons l'ensemble des possibilités pour minimiser l'impact financier.

Par ailleurs, le CCAS ouvrira les résidences à un public plus large de manière expérimentale sur une typologie d'appartement en vacances, afin de conjuguer le besoin du territoire avec la nécessité d'équilibrer le budget des R.A. Pour ce faire, deux logements en location temporaire et journalière seront proposés dans un cadre partenarial sécurisé

Dans l'objectif de favoriser le maintien à domicile des seniors dans un environnement sécurisé, le CCAS participe aux frais d'installation d'un système de téléalarme et peut également participer à l'abonnement mensuel en fonction des ressources. Dans les résidences autonomie, l'aide mensuelle est accordée quelles que soient les ressources des résidents.

De plus, le CCAS assure la tenue du registre du plan canicule et reste très vigilant à la fragilité des personnes vulnérables et à leur repérage. La crise sanitaire a accéléré très fortement le processus de déclaration volontaire des habitants. Par ailleurs, ce registre a été la base de travail des plateformes d'appel de soutien qui ont été mises en place lors du confinement, mais également durant l'épisode caniculaire de l'été 2020. Il a été décidé de maintenir cette plateforme afin d'appeler un lien avec une population éloignée de notre activité. A titre d'exemple fin 2022, l'ensemble des usagers a reçu un appel du CCAS pour faire un lien en période où l'isolement se fait ressortir fortement.

Enfin, un nouveau référentiel d'évaluation a été travaillé par la Haute autorité de Santé. L'évaluation externe des ESSMS (Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) dont font partie les résidences autonomie a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Les évaluations externes s'échelonneront dans le temps : Blanchères en 2023, Bully en 2024 et Bizy en 2025.

Objectifs 2023 :

- Finalisation de travaux de réhabilitation sur Bully
- Modernisation des résidences autonomie dans les prestations, l'animation et la gestion.
- Se doter d'une stratégie de communication (réunion d'informations)
- Poursuivre la mise en œuvre des normes sanitaires visant à protéger les résidents.
- Réalisation de l'évaluation externe des Blanchères

II/ Les actions d'animations et de prévention à destination des seniors

Les actions développées s'adressent aux Vernonnais de + 65 ans et aux résidents des résidences autonomie. Elles ont pour objectifs :

- De favoriser l'autonomie de la personne âgée par de l'activité régulière
- De développer les liens entre les générations
- De lutter contre l'isolement

1/ Aux Vernonnais de + 65 ans

La prévention de la perte d'autonomie et le maintien des personnes âgées à domicile constituent une priorité de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) dans le contexte actuel de vieillissement démographique. Ainsi, cette loi a mis en place une « Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie » dans chaque Département.

Dans ce cadre, le CCAS de Vernon développe un programme intitulé « Bien Vieillir à Vernon ». Il vise à rompre avec l'isolement, s'épanouir dans des activités variées, participer à la vie locale et favoriser l'inclusion. Dans la continuité de l'extension et la diversification des animations réalisées en 2022, le CCAS a répondu à l'appel à projet du département de la conférence des financeurs pour 10 animations nouvelles pour 2023. Le conseil des aînés avait été sollicité pour construire les actions afin d'être au plus proche du besoin des Vernonnais et de leurs attentes.

En plus de ce programme spécifique, le CCAS poursuivra tout au long de l'année 2023 des animations en direction des seniors résidant à Vernon.

En 2022 pour la première fois le CCAS avait proposé un support de communication indiquant le programme annuel, cette initiative sera reconduite et diffusée plus largement encore pour accroître les usagers de nos offres.

Les colis seniors pour presque 1800 personnes ainsi que les banquets seront reconduits. Le lancement du cocktail d'înatore ayant connu un grand succès, il sera reconduit voir doublé sur 2023.

Objectif 2023 :

- Mettre en œuvre un programme d'animation plus complet et répondant à l'ensemble de la population des seniors
- Améliorer le taux de participation des Vernonnais aux animations
- Mettre en place une communication adaptée
- Développer la relation CCAS/Usager

2/ Aux résidents des Résidences Autonomie

Des prestations d'animations sont également proposées au sein des résidences. L'animatrice des 3 résidences de Vernon assure l'organisation de ses animations et propose des actions nouvelles répondant aux souhaits exprimés par les résidents dans les normes de sécurité sanitaires.

De plus, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec le département et en contrepartie du forfait autonomie versé par ce dernier (80 000€), les résidences autonomie doivent mettre en œuvre des actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie.

Ces actions peuvent intervenir dans différents domaines (Maintien ou entretien des facultés physiques, Repérage et prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, information et conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène).

La nouveauté sera un planning plus riches d'animations internes, des moments conviviaux avec partage de recettes de nos résidents, et une mise en avant des actions intergénérationnelles.

Objectif 2023 :

- Inaugurer les derniers équipements
- Optimiser les recettes locatives (colibris sur Bizy et réduire le taux de vacance)
- Développer les moments de convivialité
- Mener les évaluations externes

III/ Les actions à destination des personnes en situation de handicap

Avec son second mandat, la municipalité a souhaité développer les actions en faveur des personnes en situation de handicap. Pour cela, le soutien à la population en situation de handicap est dorénavant identifié au sein du Pôle « Population âgée – personnes handicapées ».

En 2020, il a été décidé d'étendre les actions de ce pôle pour une intégration de cette population fragile dans les actions régulières des différents services du CCAS.

Après la mise en place en 2021 du Duoday : journée d'intégration de personnes recherchant un emploi dans différents services de la collectivité, 2023 devrait permettre d'accentuer le rôle de la collectivité dans l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Objectif 2023 :

- Accroître et pérenniser les partenariats
- Valoriser les actions en place en faveur de l'inclusion sociale
- Améliorer l'information et l'orientation du public reçu (accueil) grâce à nos partenariats
- Participer à la coordination des actions sur la collectivité
- Mettre en place une prise en charge à l'abonnement Handigo
- Développer la mise en place d'une concertation sur les projets
- Proposer et soutenir les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

PÔLE DIRECTION

La mutualisation de l'équipe de direction avec la ville de Vernon, SNA et le CIAS est en place. L'année 2023 visera à une totale continuité de l'organisation finalisée en 2022.

Objectifs 2023 :

- Poursuivre la cohésion avec le pôle santé du CIAS et les centres sociaux.
- Renforcer les actions de transversalité au sein de la cohésion sociale
- Développer les actions communes avec les services municipaux et intercommunaux

L'INVESTISSEMENT

En 2023 le CCAS continuera sa démarche d'amélioration numérique entamée en 2022, logiciels, wifi, écrans d'accueil, outils de communication avec les usagers.

Parallèlement le CCAS étudiera la possibilité de changement d'un des véhicules du TAD. Ceci afin d'avoir un véhicule plus adapté à la perte d'autonomie et répondre au besoin grandissant de la population vieillissante sans pour autant être en situation de handicap.

Concernant les dépenses d'investissement pour les Résidences, acquisition du mobilier pour les logements temporaires, travaux de mise aux normes et d'aménagements intérieurs.

Sur l'ensemble des structures l'investissement sera la mise en place de wifi et d'écrans d'accueil pour favoriser la communication avec nos usagers.

Les recettes en investissement sont constituées par le résultat d'investissement reporté, les amortissements des immobilisations, le FCTVA, les cautions reçues.

DETTE :

Le CCAS n'a pas à proprement parlé de dette, il existe différents engagements pluriannuels liés à des marchés publics mais surtout le remboursement des emprunts liés à la construction et aux travaux des résidences autonomes que le CCAS rembourse mensuellement au propriétaire ML27 sous forme de redevance. Contrat de plus de 20 ans voire 30 ans sur certaines résidences.

En 2023 les redevances prévisionnelles se déclinent ainsi :

Bizy : 356 000€ (Ecoreuils 166 000€, Cèdre bleu 105 000€ et Colibris 85 000€)

Bully : 195 000€

Blanchères : 297 000€

CONCLUSION

Cette présentation arrivant à sa fin, je vous invite à débattre sur ces principales orientations.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 16

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).